

Luxembourg, le 16 mai 2022

29, rue de Vianden
L-2680 LUXEMBOURG
Tél.: (352) 44 40 33-1 - Fax: (352) 45 83 49

25491/22/Sch

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Ministre de la Santé, Madame Paulette Lenert, s'embourbe progressivement mais inéluctablement dans un imbroglio juridique et politique.

D'abord, elle transforme le *Gesondheetsdësch* en organisation alibi, en particulier au sujet d'une offre médicale extrahospitalière tant attendue et tout à fait nécessaire pour le bien-être et la santé des patients. Ensuite, elle empêche carrément le remboursement des patients par la CNS pour les prestations d'un plateau d'imagerie médicale en cabinet de radiologue et s'oppose ainsi à l'article 65 alinéa 4 du Code de la Sécurité sociale. Enfin, elle menace de fermer le Centre Médical du Potaschbierg (CMP) au motif d'une prévue installation illégale d'une IRM, en se basant sur un cadre légal inapplicable.

Sous le poids de cette intimidation, elle force des pourparlers entre une délégation du CHL et les médecins du CMP avec pour but que le premier cabinet de radiologie du pays se retrouve placé sous la tutelle d'un établissement hospitalier.

Vendredi dernier, lors d'une intervention télévisée sur RTL et avant même la finalisation d'un accord ferme et définitif entre parties, la Ministre déclare publiquement que le CHL reprend le CMP pour l'exploiter « *CHL iwwerhëlt IRM-Zenter um Potaschbierg* ».

Cette « information » - qui illustre à dessein une politique du fait accompli - a entretemps été « confirmée » par le Ministre de la Sécurité sociale Claude Haagen dans les colonnes du *Tageblatt*.

Par ces interventions, les deux ministres font fi de la réalité et trompent le public.

A ce jour, il n'y a pas d'accord finalisé.

Et si accord il y avait, quel arrière-goût resterait-il après la menace publique de la Ministre de fermer la structure du CMP ?

Finalement, peu importe l'issue des négociations en cours : ce détournement obligé de la Ministre ne sert qu'à préparer le terrain politique au dépôt annoncé du projet de loi sur l'extrahospitalier. Celui-ci rendra même caduques les tractations déjà

inégalités en cours et doit être considéré comme un nouveau piège. Rédigé dans l'opacité la plus totale face aux acteurs concernés, ce projet aura pour conséquence que les médecins spécialistes resteront à jamais les confinés des structures hospitalières, amputés des moyens indispensables pour exercer leur métier et pour pouvoir offrir à leurs patients les prestations nécessaires. Ceux-ci seront encore plus les otages d'un système de santé déséquilibré et dirigiste, opposé au cadre légal européen et passant à côté des besoins les plus aigus des citoyens.

Par les manigances politiques ainsi décrites, le virage ambulatoire est détourné en voie sans issue.

Pour l'AMMD, qui dénonce depuis des années les dysfonctions du système de santé et de l'accès inéquitable aux soins, la Ministre de la Santé a perdu sa crédibilité politique du fait de son argumentation juridique farfelue, de ses pressions illicites et de ses tromperies des acteurs comme du public.

=====